

GNUC2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce Master de spécialisation est organisé par le consortium BNEN (Belgian Nuclear higher Education Network) au Centre d'étude nucléaire (SCK.CEN) à Mol.

Les informations sont disponibles sur le site de [BNEN](#).

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir [l'ULB](#), pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

Votre profil

Les critères d'admission au master de spécialisation en génie nucléaire est visible sur la page <https://bnen.sckcen.be/en/how-apply#anchor-admission-criteria>.

Votre programme

Le programme de cours du master de spécialisation en génie nucléaire est visible sur la page <https://bnen.sckcen.be/programme#anchor-programme>

GNUC2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Programme de formation de spécialisation en vue d'acquérir les compétences de haut niveau nécessaires à la conception et à l'exploitation des centrales électro-nucléaires, compte tenu des prescriptions légales ou réglementaires liées à la sûreté de ces installations. D'une façon plus large, acquérir une spécialisation en sciences et technologie nucléaires, interuniversitaire, reconnue au niveau européen.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme est constitué d'un tronc commun de 31 crédits, d'un mémoire de 20 crédits et de 9 crédits complémentaires à choisir parmi les cours d'option.

Ce programme est développé en détail sur le [site web du SCK.CEN](#) à Mol

GNUC2MC Programme

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

GNUMC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir **l'ULB**, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

- Applied mechanics and mathematics ([MEMA](#))
- Thermodynamics and fluid mechanics ([TFL](#))
- Laboratoire d'Analyse, Caractérisation et Mise en oeuvre ([ACAM](#))
- Conception, Réalisation et Essais de Dispositifs ElectroMécaniques ([CRDM](#))
- Laboratoire Essais mécaniques, Structures et génie civil ([EMSC](#))

Responsable académique du programme: [Yann Bartosiewicz](#)

Jury

- Président du Jury: [Jean-Didier Legat](#)
- Secrétaire du Jury: [Yann Bartosiewicz](#)

Personne(s) de contact

- Secrétariat: [Isabelle Hennau](#)